



- 1- Une nouvelle ministre
- 2- Lettre ouverte au
Président de la République
- 3- L'été perfide
- 4- HMIS
- 5- Baccalauréat 2014
- 6- L'Education nationale
soumise aux règles...
- 7- AEFÉ
- 8- Stage de formation
syndicale



Tract SEGPA
4 pages SEGPA
Com...



I- UNE NOUVELLE MINISTRE : AVONS-NOUS DES CHANCES D'ESPERER ?

Najat VALLAUD-BELKACEM vient de faire sa rentrée. Première femme Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, elle vient d'être nommée par François HOLLANDE en remplacement de Benoît HAMON.

A 36 ans, elle hérite d'un immense ministère avec une joie et une émotion non dissimulées.

Malheureusement elle s'inscrit dans la continuité de ses deux prédécesseurs, Vincent PEILLON et Benoît HAMON, qui n'ont pas su donner un élan favorable à l'Ecole de la République, à ses personnels, à nous les PLP. Au contraire puisque nous assistons depuis plus de deux ans au détricotage de nos statuts pour rendre plus flexible les personnels, leur mettre la pression en les culpabilisant quotidiennement et en les payant de moins en moins (avec le gel des salaires, les personnels perdent du pouvoir d'achat chaque année et l'addition est aujourd'hui salée !).

Le choix d'une politique d'austérité toujours plus forte est un échec cuisant quand on se limite à regarder les résultats.

« Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre ! ».

La « com » ne fera rien et ce n'est pas en déclarant son amour pour l'entreprise (déclaration du Premier Ministre lors de l'université d'été du MEDEF) que la situation économique et sociale va changer.

On osera même dire : au contraire !

Dans le sillage de Manuel VALLS, Najat VALLAUD-BELKACEM veut « assurer les conditions d'une ouverture de l'école sur le monde professionnel, démultiplier

les relations entre acteurs de l'entreprise et de l'économie et de l'école, assurer plus de correspondances entre les diplômes professionnels et les besoins des entreprises ». Quelle première réaction ? Que dire ?

Que les diplômes sont créés conjointement entre les professions, les entreprises et l'Education Nationale dans le cadre des CPC ?

Qu'aucun diplôme n'est créé sans l'aval du monde des métiers ?

Que les Lycées Professionnels, les PLP, les Chefs de travaux sont en relation quotidienne avec le monde des entreprises ?

Que les élèves de Lycées Professionnels sont à temps plein en entreprises de 3 à 6 semaines par an ?

Qu'en Lycées Professionnels, on y apprend les technologies des métiers souvent en avance par rapport aux entreprises ?

Dire qu'il faut rapprocher l'Ecole de l'Entreprise, c'est déjà dire que l'Ecole ne travaille pas avec le monde de l'Entreprise : c'est faux !

Ce n'est pas en dénigrant l'Ecole de la République qu'on la renforcera !

La Ministre a enfoncé le clou en voulant augmenter « le nombre d'apprentis de l'Education Nationale de 40 000 aujourd'hui à 60 000 en 2017 ». A quoi sert cette volonté si ce n'est déstabiliser encore les Lycées Professionnels, soustraire ses élèves de l'enseignement initial ? On préférerait une volonté pour se battre et réduire les sorties de l'Ecole sans aucun diplôme : ça, c'est un objectif !

Et quel avenir promet-elle pour les professeurs ? Rien si ce n'est de travailler plus et de gagner moins.

Tous les sondages internes à l'Education Nationale alarment sur la dégradation des relations entre professeurs et hiérarchie (chefs d'Etablissement en particulier) ; les professeurs subissent une pression de plus en plus forte et nous les défendons quotidiennement.

Trop, c'est trop ! C'est pourquoi le **SNETAA** est le rempart contre le démantèlement des Lycées Professionnels et des formations initiales publiques.

Le **SNETAA** défend les PLP et leur assure d'être leur voix à tous les niveaux.

Nous rencontrerons sous peu la Ministre et nous lui dirons combien nous comptons nous battre pour un avenir pour les PLP et les établissements publics de l'enseignement et de formation professionnelle (SES, SEGPA, LP, EREA, SEP). Avec vous, nous allons organiser la bataille dans les établissements pour assurer notre avenir !

Le **SNETAA**, la voix des PLP !



II- LETTRE OUVERTE : A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, FRANÇOIS HOLLANDE.

Appel à tous les élus, appel aux jeunes et aux familles, appel à l'opinion

Lors de la Fête Nationale du 14 juillet 2014 pour qui les Français ont rendu un vibrant hommage à nos « Poilus » de la Grande Guerre, vous avez donné une interview dans laquelle vous présentiez vos trois priorités pour cette rentrée de septembre. Ces trois axes majeurs doivent conclure l'année 2014 selon vous.

La première des trois est le développement de l'apprentissage des jeunes avec un objectif affiché de 500 000 apprentis.

Sous le même mot, d'aucuns confondent « alternance, apprentissage des jeunes de 16 à 20 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP) ou IV (Bac pro), ou apprentissage en enseignement supérieur ». Il n'y a pas une sorte d'apprentissage mais « des apprentissages ».

Celui que vous annoncez « d'apprentissage » avec un objectif chiffré, vous le liez aux jeunes qui quittent l'École sans aucun diplôme. C'est-à-dire que vous visez les jeunes sans aucun diplôme qui accéderaient au CAP (Certificat d'Aptitude Professionnel) ou au Baccalauréat Professionnel.

Bien que votre gouvernement s'obstine à refuser tout dialogue avec le **SNETA-fo**, première organisation historique et majoritaire de l'Enseignement Professionnel dans notre pays, nous allons tenter une nouvelle fois de vous réexpliquer l'erreur - si ce n'est la faute - d'axer sa première priorité sur le développement pour cet apprentissage. Surtout en période de crise économique.

Depuis les débuts des années 1970, Jacques Chaban-Delmas alors Premier Ministre du Président Pompidou lance un appel aux entreprises pour former plus d'apprentis ; ce fut un échec ! Plus tard, c'est autour d'Edith Cresson, Première Ministre du Président Mitterrand, qui s'évertue à reprendre cette idée déjà éculée en y adossant des moyens considérables pour que les entreprises forment des apprentis. Ces aides de l'Etat sont allées jusqu'à une quasi-gratuité pour les entreprises et pourtant l'objectif n'a encore pas été atteint ; de très loin. Plus tard, c'est Jean-Louis Borloo qui offre aux entreprises des milliards d'euros pour tenter l'objectif des 500 000 apprentis ; ce fut sous les présidences Chirac et Sarkozy. L'échec, une fois encore, fut cuisant. Aujourd'hui, dans votre annonce, Monsieur le Président de la République, vous ne faites que reprendre l'objectif inscrit dans la loi Borloo. Quoi de nouveau depuis les années 1970 ?



Nous savons, avec le recul, que le développement de l'apprentissage est un échec pour ces jeunes qui sont en rupture (sociale, familiale, scolaire et de tous autres ordres). Il suffit de regarder les objectifs chiffrés et leurs résultats ; il suffit de regarder les taux de rupture des contrats, après 3 mois, entre l'apprenti et l'entreprise. Il suffit de constater le peu d'apprentis embauchés définitivement après leur formation. En période de crise, l'échec sera évident pour plusieurs raisons évidentes que peu veulent prendre la peine de regarder et d'analyser.

Hormis pour quelques métiers pour lesquels l'apprentissage est un pan traditionnel de formation des jeunes (métiers de bouche : charcutier, boucher ; dans le domaine de l'esthétique : la coiffure par exemple), les autres métiers ne sont pas intéressés par plus d'apprentis.

A l'heure où les entreprises sont sous tension du fait de la crise économique et financière, elles n'ont pas les moyens de consacrer un maître d'apprentissage à la formation d'un jeune. D'ailleurs est-elle la mission réelle de l'entreprise ?

Dans un système politique et économique libéral et globalisé, l'entreprise est faite pour faire des bénéfices et accroître ses marges. C'est seulement à ces conditions qu'elles embauchent et qu'elles innovent. L'entreprise n'est ni « sociale » ni « citoyenne » en soi. « L'entreprise sociale » n'existe pas ! C'est une ineptie. Elle peut le devenir « par conséquence » mais ce n'est pas son but premier. En revanche, c'est à l'État de remplir la mission de donner à chaque jeune une première qualification reconnue, un premier diplôme. C'est le rôle de l'École de la République.

Le **SNETAA-fo** en veut pour preuve – s'il en est encore besoin – les décisions prises par Dominique de Villepin alors Premier Ministre du Président Chirac. Lors des « émeutes » dites des banlieues en 2005, M. de Villepin, comme premier acte en réponse, instaure l'apprentissage junior à 14 ans. L'échec est encore aujourd'hui retentissant. Echech tant au niveau de l'objectif chiffré, mais c'est aussi une faute politique. Il ne pouvait pas en être autrement : comment l'entreprise aurait-elle pu devenir rédemptrice, remédiatrice de l'École, elle qui a échoué sur ces jeunes alors qu'elle a dû s'en occuper prioritairement pendant leurs 14 premières années au sein de nos établissements scolaires ? Ces jeunes, en rupture familiale, sociale, rejettent souvent non seulement l'École de la République qui ne remplit plus son rôle d'ascenseur social mais toute la société qui les ghettoïse ou les discrimine. Pour être dans le concret, ces jeunes doivent être plus encore que d'autres formés et éduqués. Apprendre à arriver à se lever, arriver à l'heure, à ne pas être agressif, vouloir et aimer apprendre, bref ÉDUQUER, cela n'a jamais été le sens de l'entreprise. C'est le sens de l'Éducation Nationale.

Quand le **SNETAA-fo** discute avec les organisations patronales, ces dernières le disent clairement : elles veulent des jeunes intégrés socialement, éduqués et, si possible, ayant déjà une première formation réussie qui leur permette de prendre des initiatives voire d'être en capacité de mettre leur formation à distance. C'est-à-dire être aussi capable d'autoformation. En 2005, les entreprises n'ont pas embauché ces enfants, destinés à « l'apprentissage junior » car les entreprises n'ont pas le rôle d'éduquer et de former à un métier. C'est à l'école qu'on enseigne, qu'on forme à un métier et qu'on éduque pour faire des citoyens libres.

A ces jeunes souvent en grande difficulté, que leur propose l'apprentissage ? Deux tiers de moins de cours en enseignement général et même des disciplines auxquelles ils n'auront même plus accès ou si peu (histoire, éducation civique). Aux jeunes qui sortent de 3^{ème} de collège à 14 ans (souvent 15/16 ans car ils ont déjà redoublé au moins une fois) qui subissent l'échec scolaire, qui ont des difficultés en français, en histoire-géographie, en mathématiques, en langues vivantes, etc., l'apprentissage ne leur dispensera au mieux qu'un tiers du temps par rapport aux jeunes qui se forment au même métier en Lycée Professionnel, en initial et sous statut scolaire. A ces jeunes qui devraient avoir plus, en premier du temps pour acquérir les bases qui permettent à un adulte d'évoluer dans notre société actuelle, vous leur proposez de donner moins. A ces jeunes à qui le collège unique n'a pas su donner de temps pour exploiter leurs talents, pour valoriser leurs compétences, vous leur proposez l'entreprise comme « centre de formation ». Elle n'a jamais su le faire, ne saura pas le faire pour ces jeunes-là car ce n'est pas son sens premier, « son cœur de métier ».

PISA (mesure internationale des compétences des jeunes) révèle il y a quelques mois que le niveau des français a régressé comparé à ceux des jeunes des pays voisins.

A ces jeunes que vous destinez à l'entreprise alors que ce sont encore des enfants, la Nation leur doit plus de temps. Plus d'École. Et mieux d'École !

Les Lycées Professionnels sont de formidables établissements de l'École de la République. Les personnels qui y exercent, les Professeurs de Lycées Professionnels remplissent la mission d'assurer enseignement, formation à un métier, éducation pour devenir des citoyens libres en conscience. L'entreprise est alors un formidable partenaire en intégrant nos jeunes pour 22 semaines de périodes de formation en entreprise. Cette forme d'alternance a fait ses preuves. Formation à un métier, éducation à la citoyenneté, connaissance du monde contemporain, formation en entreprise, ces jeunes que le collège unique ne voulait plus, deviennent diplômés, futurs ouvriers et techniciens hautement qualifiés. C'est cette voie qu'il faut valoriser, aider, encourager.

Pourtant, Monsieur le Président de la République, après avoir régionalisé la carte des formations en la donnant aux choix politiques des présidents de régions, c'est-à-dire en territorialisant l'École de la République, des moyens sont retirés à l'École par des fermetures de Lycées Professionnels, c'est l'exemple en Franche-Comté où la Région voulait fermer 8 Lycées Professionnels sur 23 existants ; c'est l'exemple en Auvergne et ailleurs. Vous réduisez l'offre des formations. Vous gelez les salaires des Professeurs de Lycées Professionnels. Vous remettez en cause leur statut de fonctionnaire d'État. Maintenant vous souhaitez développer l'apprentissage d'enfants que l'École de la République n'a pas su diplômer par dogme, par manque de temps, par manque de moyens, humains et financiers. La France n'atteindra pas ainsi « l'objectif 2020 » en Europe pour réduire les sorties du système scolaire sans qualification. Notre pays doit encourager et féliciter les Lycées Professionnels et les hautes qualifications qu'elles dispensent. Le baccalauréat professionnel en est l'exemple le plus parlant. Pourtant vous voulez – contre tout bon sens – développer l'apprentissage pour ces jeunes au détriment des formations en Lycée Professionnel. Si les entreprises ne veulent pas de jeunes qui ne sont pas encore « éduqués », alors vers quels jeunes vont-ils se tourner si ce ne sont ceux qui, jusqu'à aujourd'hui, se dirigeaient vers les formations en initial, sous statut scolaire, dans les Lycées Professionnels ? Les entreprises n'auront plus qu'à se servir des jeunes déjà en Lycée Professionnel. Nicolas Sarkozy, lors de la dernière campagne présidentielle, proposait déjà cette formule : les deux premières années en Lycée Professionnel, la dernière en entreprises, par apprentissage. Nous avons combattu cette fausse bonne idée et c'est vous qui organisez la concurrence entre Lycées Professionnels et apprentissage en CFA. Cette réforme n'aura que pour conséquence de vider les Lycées Professionnels, de faire du low-cost de diplômes alors qu'on sait que c'est en orientant notre réindustrialisation vers la haute-qualité que nous pourrions réaliser un redressement productif.

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de soutenir, d'encourager les Lycées Professionnels, les formations reconnues par tous et internationalement. Nous revendiquons une réelle éducation de qualité qui allie formation des travailleurs, aux métiers et à la citoyenneté.

Nous revendiquons le parcours à succès allant du CAP au BTS.

Soutenir les Lycées Professionnels, c'est soutenir l'École de la République.

Non à l'apprentissage des jeunes sans aucun diplôme !

Non à une école sélective qui orienterait certains vers l'École et l'Université tandis qu'on enverrait les autres en entreprise.

Non aux formations low-cost !

Monsieur le Président de la République, nous vous demandons de surseoir à cette attaque de l'École de la République. Nous vous demandons de soutenir les Lycées Professionnels, leurs jeunes, leurs professeurs et tous leurs personnels.

Nous invitons tous les parlementaires, députés et sénateurs, les parents d'élèves, les jeunes, les entreprises qui ont besoin d'ouvriers et de techniciens hautement qualifiés, à soutenir les Lycées Professionnels et comprendre que cet « apprentissage » d'enfants qui n'ont pas encore bénéficié de toute l'éducation que la Nation leur doit est une gageure.

Le **SNETAA-fo** combat pour des formations de qualité, pour un Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque, pour ses établissements SES-SEGPA, Lycées Professionnels, EREA, pour des Professeurs de Lycées Professionnels respectés et correctement payés, pour une jeunesse qui recouvre espoir dans son École et son pays.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre respect et de notre engagement pour l'École de la République, Laïque et gratuite.

III- L'ETE PERFIDE : LE TEMPS DE SERVICE DES PLP

Il n'a pas fallu beaucoup de temps au ministre-éclair Hamon pour se familiariser avec les techniques de passage en force, en catimini des réglementations injustes et surtout refusées par la majorité des personnels, dont celle sur le temps de service des enseignants et en particulier celui des PLP.

Mais jugez plutôt : le 20 août 2014, alors que pas mal d'entre nous sont loin, au moins par l'état d'esprit, des préoccupations professionnelles, a été établi le décret n° 2014-941 (journal officiel du 23) portant littéralement arrêt de mort du temps de service hebdomadaire de 18 heures, puisque dans l'article 2 de ce texte, c'est l'article 30 du décret relatif à notre statut particulier qui est purement, simplement et violemment abrogé, celui qui précisément fixait la durée du service hebdomadaire des PLP, et cela à la rentrée prochaine.

Le **SNETAA-FO** avait donc vu juste il y a plusieurs mois déjà, en vous mettant en garde sur les intentions du Ministère à l'époque du Ministre Peillon qui avait soit trouvé l'appui formel d'une paire d'organisations syndicales complaisantes soit bénéficié du silence gêné d'autres.

Certes, des voix peuvent nous opposer que le temps de service des enseignants figure bel et bien dans un autre décret, le n° 2014-940, daté lui aussi du 20 août 2014 (même journal officiel que précédemment), et c'est le cas dans son article 2. Le **SNETAA-FO** s'interroge alors : pourquoi avoir abrogé l'article du statut particulier des PLP alors que son contenu est identique à celui du nouveau décret ? La réponse est encore évidente et figure dans ce même article 2.

Ce dernier d'une part dispose que nous sommes tenus d'assurer notre service « dans le cadre de la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires en matière de temps de travail » et il énumère d'autre part les fameuses « missions liées au service d'enseignement ».

Le **SNETAA-FO** considère que le flou volontairement entretenu sur la nature de ces tâches et le temps de travail des fonctionnaires est suffisamment large pour permettre aux autorités tant administrative que pédagogique de multiplier les contraintes de service sous couvert de cette réglementation qui méprise les spécificités du métier d'enseignant.

Il n'en fallait pas moins pour comprendre que ce gouvernement comme le précédent, n'a décidément qu'une estime très approximative pour le corps enseignant. La nouvelle ministre doit entendre la représentation des personnels comme le **SNETAA-FO** quand elle exige, dans son expression majoritaire, l'abrogation pure et simple de ces décrets Peillon-Hamon !

IV- L'HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE (HMIS) : EXERCEZ VOTRE DROIT ! (voir annexe)

Comment s'informer ? Connaître les évolutions des règlements ? des circulaires ? des projets et des lois sur l'Education ?

Comment s'assurer que la décision d'un chef d'établissement est conforme à la réglementation ? la discuter entre collègues en ayant tous les tenants et les aboutissants ?

Comment comprendre l'évolution législative en matière de programmes, de réformes ?

Comment échanger sur les décisions du Conseil d'Administration (CA) ?

Qu'est-ce que la régionalisation ? L'acte III de la décentralisation ? Les modifications de décret...

Autant de questionnements auxquels l'Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS) peut et doit répondre !

Voilà son objectif : communiquer, expliquer, renseigner et transmettre sur le terrain, dans chaque établissement, au plus près des collègues et des adhérents, les informations les concernant.

L'Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS) est prévue par l'article 5 du décret modifié n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Elle ne peut être organisée dans l'établissement scolaire que par un syndicat représentatif, ce qui est naturellement le cas du **SNETAA**.

Comment la mettre en place ?

Le responsable du **SNETAA-FO** avise le chef d'établissement du jour et de l'heure de cette HMIS au moins une semaine à l'avance. Il s'agit ici de tenir l'autorité hiérarchique au courant de cette réunion et non de lui demander l'autorisation de l'organiser ; le chef d'établissement ne peut donc refuser sa tenue ni en choisir le moment sauf à faire valoir des raisons dûment justifiées liées aux nécessités de service. Un refus non motivé peut s'apparenter à de l'obstruction qu'il conviendra de signaler au Rectorat. Cet avis préalable permet de connaître la salle qui sera éventuellement attribuée.

Chaque organisation syndicale représentative peut déposer une HMIS par mois ce qui signifie que plusieurs HMIS peuvent avoir lieu dans le même mois parce qu'elles auront été organisées par des syndicats différents.

Qui peut y participer ?

Chaque membre du personnel peut y participer, **dans la limite d'une seule heure par mois**, quel que soit le syndicat à l'origine de cette HMIS. Les collègues désirant participer à la réunion se déclarent préalablement au chef d'établissement

mais **uniquement oralement**, sans avoir à émarger de document ou faire figurer leur nom dans une quelconque liste. La surveillance des élèves en l'absence de leurs professeurs incombe donc au seul chef d'établissement.

Par ailleurs, conformément à l'article 6 du décret précité, « tout représentant mandaté à cet effet par une organisation syndicale a libre accès aux réunions tenues par cette organisation à l'intérieur des bâtiments administratifs, même s'il n'appartient pas au service dans lequel une réunion se tient » ; le chef d'établissement doit toutefois et seulement en être informé.

Le **SNETAA-FO** se tient donc à vos côtés pour faire intervenir en cas de besoin ses représentants locaux à l'occasion de ces HMIS.

Il est toujours bon d'assurer la circulation des informations très régulièrement au sein même de votre établissement, de discuter dans un cadre formel des sujets qui engagent l'avenir de votre lieu de travail voire de votre carrière, d'échanger sur les points qui vous préoccupent !

User de ce droit n'est pas un abus et ne nuit pas à notre métier, bien au contraire !

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Le **SNETAA-FO** demeure le garant et le vecteur de votre liberté d'expression et de réunion !

(en PJ : un modèle de lettre type pour le dépôt d'une HMIS)

V- BACCALAUREAT 2014 : RESULTATS-CHIFFRES :

- **670 800 candidats :**

50 % en Enseignement Général,
20 % en Technologique
et 30 % en Professionnel.

- **admis après le premier groupe (en pourcentage) :** progression de 1,7 %

Enseignement Général : diminution de 2,2 points ;

Enseignement Technologique : progression de 7,4 points ;

Enseignement Professionnel : progression de 4,9 points.

- 529 400 élèves reçus, 94 100 au deuxième groupe, 47 300 (7 %) ajournés :

Bac Général : 80,2 % ;

Bac Technologique : 80,7 % ;

Bac Professionnel : 75,4 %.

VI- L'EDUCATION SOUMISE AUX REGLES COMMERCIALES A L'ORDRE DU JOUR !

Non, ce n'est pas une fausse rumeur, c'est une instance officielle, le Comité Syndical Européen de l'Education (CSEE), qui s'inquiète des conséquences du partenariat transatlantique (de commerce et d'investissement) actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Ainsi, le CSEE demande à la Commission Européenne et aux Etats membres d'exclure l'enseignement des négociations. Il rappelle également que l'Education

est un droit humain, un bien public et qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'offrir une éducation publique gratuite pour tous.

En effet, ce **partenariat transatlantique a pour objectif principal de promouvoir la déréglementation et la convergence réglementaire.**

En tant que tel, il représente un risque important pour l'éducation publique car il réduit l'espace politique public. En d'autres termes, si une partie, qu'elle qu'elle soit, du système éducatif d'éducation d'un pays, est fournie sur une base commerciale ou payante, ou si des écoles privées opèrent dans ce pays, **l'Education pourrait être soumise aux réglementations commerciales et donc des investisseurs étrangers se verraient légalement autoriser à défier toutes mesures réglementaire ou politique de l'Etat-hôte dont ils estiment qu'elle violerait leur droit à l'accès d'un marché.**¹

Le SNETAA-FO dénonce ces négociations en cours qui se font dans le plus grand secret et soutient le CSEE qui demande que l'Education publique soit exclue des négociations !

Aujourd'hui, c'est l'Angleterre qui préconise la formation des enseignants directement en classe plutôt qu'à l'Université, initiative parrainée par le gouvernement britannique et plusieurs grandes entreprises cotées en Bourse² !

Nous refusons le modèle anglo-saxon d'une Education privatisée et payante pour les familles.

L'Education est trop importante pour être soumise aux réglementations d'accords commerciaux !

Le **SNETAA-FO** défend une Education de qualité, laïque et gratuite pour tous !!



VII- CANDIDATURES AUPRES DE L'AEFE (AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS POUR L'ETRANGER) POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2015-2016 (BO 31 DU 28 AOUT 2014)

Les candidatures devront être déposées et saisies par voie électronique sur le site de l'AEFE accessible à l'adresse suivante : <http://www.aefe.fr> au plus tard le 25 septembre 2014.

Le dossier, saisi et signé doit être remis accompagné des pièces justificatives, en double exemplaire, au plus tard le vendredi 26 septembre 2014 au supérieur hiérarchique direct, qui, après avis, le transmettra au rectorat de l'Académie,

¹ Lire la déclaration sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement adoptée par le Comité du CSEE le 15 avril 2014 <http://www.lafederation.org/contre-l-accord-transatlantique/6970-d%C3%A9claration-sur-le-partenariat-transatlantique-de-commerce-et-d-investissement-csee>

² Programme « School Direct » article n° 811 de la Lettre de l'Education

service de la gestion des affectations, dans les plus brefs délais et au plus tard pour le mercredi 1^{er} octobre 2014.

Toute demande de renseignements concernant l'ensemble de ce recrutement pourra être formulé auprès du service des personnels de l'AEFE : bureau du recrutement 02.51.77.29.23 ou par courriel : candidature.aefe@diplomatie.gouv.fr. N'hésitez pas à nous contacter au 06.89.09.87.77 secteur HDF du **SNETAA-FO** pour vous aider dans vos démarches.

VIII- ORGANISATION D'UN STAGE DE FORMATION SYNDICALE DU SNETAA-FO : APPEL D'OFFRE

Suite à la demande de nombreux collègues-adhérents, le **SNETAA** a décidé de mettre en place un stage de formation syndicale de niveau 1.

Les thèmes abordés seront : l'actualité politique et syndicale, les élections professionnelles dans la Fonction Publique, l'évolution des statuts, les mandats du **SNETAA-FO** et ses revendications, le Conseil d'Administration, l'HMIS, la gestion de la section syndicale, les mutations, droits et devoirs...

Le stage se déroulera du 12 au 14 novembre 2014 (3 jours/2nuits) au siège national du **SNETAA** (24 rue d'Aumale 75009 Paris).

Ce stage est ouvert à tout(e) adhérent(e) de la Métropole à jour de cotisation. Les places étant limitées les pré-inscriptions seront ouvertes dès la semaine prochaine (modalités et formulaires disponibles sur le site du **SNETAA**, www.snetaa.org).

N'oubliez pas, les places sont restreintes, alors dès l'ouverture des pré-inscriptions n'hésitez pas !

Ce stage accorde un congé de droit dans l'établissement, alors INSCRIVEZ-VOUS !

